

CHAIGNAY ENVIRONNEMENT

Tout avait pourtant si bien commencé

Le pays de Saint Seine l'abbaye ouvrait le bal éolien en mai 2009 avec un parc proche du point culminant de la Côte d'or (le mont Tasselot – 598 m), 25 mâts gérés par la Société Eole-RES (aujourd'hui RES). Le parc devait produire 120 millions de Kw/h par an pour les besoins domestiques de 50 000 personnes, soit le tiers de Dijon. Un développement touristique important était attendu pour dupliquer cette innovation, si besoin, en d'autres contrées.

Qu'en est-il réellement aujourd'hui.

Nous sommes très loin des prévisions attendues. Sur les quatre premières années d'exploitation (2009 – 2013), le facteur de charge, c'est-à-dire la puissance réelle fournie, n'est que de 18 %. Le bilan financier (consultable sur societe.com) fait état de pertes annuelles considérables : plus de 21 millions d'euros de pertes au 31/12/2013. Et pourtant le tarif d'achat garanti par l'Etat est plus qu'enviable !

Ceci n'a pourtant étonné personne, hors une association régionale de défense de l'environnement qui a porté l'affaire devant les Tribunaux pour faire constater que cette société avait perdu plus de la moitié de son capital et que cette dernière aurait dû prononcer sa dissolution. Le report à nouveau étant déficitaire de 50 millions d'euros pour l'exercice 2019 pour un capital de 8000 euros selon le jugement du Tribunal le 6 mai 2022. Le 26 /09/2018, « le bien public » donne la parole à nos élus départementaux qui considèrent que « *ce parc est une réussite, le parc éolien est accepté et rentable* » . . . A méditer.

L'énergie du vent

Comment expliquer sereinement ce décalage entre les résultats attendus et réalisés. La faiblesse des vents est caractérisée dans notre région, l'une des moins ventées de France. Les données de Météo-France semblent très généreuses, par exemple une vitesse moyenne de vent annuel pour St Seine l'abbaye de 5,7 à 6,4 m/s. En réalité, nous sommes loin du compte. Un simple observateur remarquera que d'un point de vue historique, aucun moulin à vent n'a existé dans cette région, comme en Côte d'or, hors le pays Beaunois. Nos anciens n'avaient pourtant pas les technologies d'aujourd'hui pour faire des mesures fines, mais sans doute beaucoup de bon sens et d'observation élémentaire pour installer leurs moulins à vent dans les endroits propices.

Et au niveau de Chaignay, qu'en est-il pour son projet d'éoliennes. Nous ne détenons pour le moment que des études acoustiques pour des vitesses de vent de 5 à 6m/sec. Il serait très surprenant que le facteur de charge soit supérieur à celui de St Seine puisque le bout de pale sera à une altitude inférieure, malgré sa hauteur de 200 ou 230m.

Notre avis sur le projet communal

Nous comprenons l'intérêt manifesté sur ce projet par les élus, tant les retombées financières peuvent être importantes pour assurer la pérennité du budget communal.

Toutefois nous ne sommes pas sans remarquer que depuis quelque temps les mentalités ont évalué sur la production d'énergie, électrique notamment, dans nos villages, en France et en Europe.



En Allemagne notamment, le pays de l'éolien, le recours au gaz est plus qu'incertain pour pallier les absences de vent. D'autres sources beaucoup plus polluantes pourraient revenir sur le devant de la scène. La célèbre militante Greta THUNBERG déclarant le 12 octobre dernier à la télévision : *« il serait suicidaire de fermer nos centrales nucléaires pour se tourner vers le charbon . . . »*. Un premier pas vers la raison, sans doute. Elle anticipait en fait, de cinq jours, une décision du Président Olaf SCHOLZ allant dans le même sens . . .

Nous notons que dans notre village et les villages voisins, l'agriculture se montre particulièrement vertueuse pour développer les énergies nouvelles : toitures photovoltaïques, méthanisation.

A Chaignay, notre inquiétude réside avant tout sur l'implantation du site éolien : la destruction, pour ne pas dire le massacre d'une forêt sur l'autel des énergies intermittentes, car il s'agit bien de cela et non d'énergies renouvelables. Comment peut-on accepter ce terme alors qu'il faut 20 années de production pour compenser les émissions de CO² nécessaires à l'installation de ces machines. Le massif de 1200 tonnes de béton par socle en étant la première source d'émission.

Si ce projet devait aboutir, nous serions très vigilants sur la compensation foncière exigée par la réglementation. Toute surface déboisée devra être compensée par un reboisement et nous n'accepterons pas la médiation de l'ONF qui peut proposer ces surfaces, mais sans aucun contrôle possible.

Quant aux revenus de cette forêt et notamment du bail de chasse sur la forêt communale, il faudra sans doute s'attendre à une diminution de son montant, du fait des perturbations sur le gibier. L'étude environnementale fournie ne s'intéresse pas à ce thème . . .

Par contre, elle n'a pas été sans remarquer que le lieu choisi est un couloir de migration et un lieu de nidification pour deux espèces protégées : la cigogne noire et le milan royal.

Le rapport d'avancement de 2021 du Cabinet ENVOL Environnement tire la conclusion générale suivante :

« A partir du statut de la préservation de la cigogne noire en France, la situation du projet en pleine zone de nidification et le nombre d'éoliennes déjà présentes sur ce territoire, nous concluons à un enjeu très fort pour la cigogne noire dans le cadre de l'implantation d'un nouveau parc éolien dans le secteur ».

Nos actions

Nous avons proposé à la municipalité, lors de notre assemblée générale du 19/02/2022, d'organiser une consultation citoyenne sur le projet éolien lors des scrutins à venir (présidentielles et législatives).

Nous ne pouvons que constater que cette demande n'a pas été honorée, privant les élus de tout repère d'acceptabilité par les habitants.

Nous avons émis dans le cadre de la protection du patrimoine communal et conformément à nos statuts, par remise d'une motion, toutes réserves sur la désaffectation du bâtiment mairie-école. Ce dernier conservant ses atouts de centralité et d'architecture institutionnelle.

Nous restons vigilants sur tout projet éolien ou autre susceptible de porter atteinte à l'environnement, au patrimoine et aux paysages naturels de Chaignay et communes limitrophes.

Notre revue de presse

Nous faisons parvenir chaque semaine une revue de presse sur l'actualité concernant l'énergie : nucléaire, solaire, éolien, biomasse.

Cette lettre est très appréciée de nos lecteurs. N'hésitez pas à nous la demander sur simple inscription par mail à : chaignay.environnement@gmail.com

Le Président de CHAIGNAY ENVIRONNEMENT : Jean-Marc DAURELLE